

# Informations

## sur le permis de recherche de tungstène

Madame, Monsieur,

En août 2018, la société Tungstène du Narbonnais a fait une demande auprès du ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics d'un permis de recherche de substances minières sur notre commune.

En tant que maire et pour être totalement transparent, je me dois de vous tenir informé sur ce sujet.

Il convient de noter que cette procédure est encore à l'étude par les services de l'Etat et que la commune n'est pas porteuse de ce projet.

La décision finale sera délivrée par le ministre de l'Economie et des Finances au début de l'année 2020.

Le mercredi 3 avril 2019, les conseillers municipaux ont assisté à une réunion d'informations animée par le porteur du projet. Ils ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.

Le jeudi 4 avril 2019, s'est également tenue une réunion d'informations animée par le porteur de projet avec la majorité des propriétaires fonciers concernés par la zone de recherche.

J'ai été sollicité par courrier en date du 8 avril 2019 par monsieur le Préfet, pour donner un avis consultatif sur ce permis de recherche. Pour cela j'ai fait le choix de consulter l'ensemble des membres du conseil municipal, ce qui a été fait lors de la séance du 12 avril 2019. Les conseillers municipaux se sont prononcés : 18 pour, 4 contre.

L'avis donné a donc été favorable à ce projet, tout en émettant un grand nombre de réserves concernant : l'environnement, l'économie et le social (cf. courrier en date du 10 mai 2019, ci-joint envoyé à monsieur le Préfet).

Je veillerais tout particulièrement à ce que celles-ci soient respectées. Je me réserve le droit de revenir sur mon avis, si l'ensemble des informations en ma possession ne me permettaient pas de lever ces réserves.

Une consultation publique en ligne, mandatée par le ministère de l'Economie et des Finances, a eu lieu du 29 avril 2019 au 12 mai 2019. Sachez que j'ai été prévenu de

cette démarche par un administré, le 10 mai 2019. En effet, il aurait été opportun, que je sois informé de cette étape par les services de l'Etat, afin de pouvoir vous en avertir et que vous puissiez vous exprimer sur ce projet.

J'ai donc signifié mon mécontentement, par courrier recommandé au ministre de l'Economie et des Finances, le 14 mai 2019, une copie étant adressée à monsieur le Préfet (cf. courrier ci-joint).

A son tour notre député a envoyé, en soutien de mon point de vue, un courrier adressé au ministre de l'Economie et des Finances (cf. courrier en date du 6 juin 2019, ci-joint).

J'ai demandé au porteur de projet de faire preuve de plus de transparence, ce à quoi il s'est engagé. Ce travail sera effectué en concertation avec les élus et la population, je serai très exigeant sur ce point. Un temps de dialogue et d'informations organisé par ce porteur de projet se tiendra à l'automne 2019, accompagné de personnes expertes en la matière et totalement indépendantes.

Je comprends les inquiétudes de certains habitants. Je vis sur ce territoire, je suis pour son développement, mais pas à n'importe quel prix ! Si les experts, dans leurs domaines respectifs, nous démontrent que le projet est, sous ses aspects environnementaux, acceptable. Devons-nous par dogmatisme le refuser ? Ou devons-nous plutôt avancer et ouvrir notre territoire à d'autres économies ?

Dans les années 1980, le même permis de recherche avait été accordé à la société Elf-Aquitaine sur le même secteur. Des sondages avaient été réalisés, sans susciter la moindre polémique, pour ensuite aboutir à un permis d'exploiter, resté valable jusqu'en 2012. Les cours du tungstène s'étant effondrés, l'exploitation n'a pas eu lieu.

L'ensemble de ces démarches m'a attiré de vives attaques à l'encontre de ma famille. Je considère ces gestes inacceptables du fait du manque de respect envers les miens.

Je souhaite désormais que ce débat prenne de la hauteur.

Bien cordialement.

Fontrieu, le 8 juillet 2019

Le maire,

Didier GAVALDA

*Nota : seuls, sont destinataires de ce courrier les personnes de la commune de Fontrieu s'acquittant de redevances d'ordures ménagères.*

*Cette lettre d'information peut être délivrée en mairie ou consultable sur le site de la commune à l'adresse <https://www.fontrieu.fr/recherche-miniere>*